

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Clisson et de Gétigné

Projet de travaux de restauration morphologique et de la continuité écologique sur la Moine au droit de la Chaussée de la Garenne Valentin

Par arrêté préfectoral n° 2019/BPEF/038 du 3 avril 2019, a été prescrite l'enquête publique unique préalable à l'autorisation environnementale et à la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration morphologique et de la continuité écologique sur la Moine au droit de la Chaussée de la Garenne Valentin sur les communes de Clisson et Gétigné sollicitées par l'Établissement public territorial du bassin de la Sèvre Nantaise, opération réglemantée en application du code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 et suivants et du chapitre unique du titre VIII du livre Ier.

Cette enquête publique aura lieu du lundi 29 avril 2019 au vendredi 17 mai 2019 inclus, soit pendant 19 jours consécutifs, en mairies de Clisson (siège de l'enquête) et de Gétigné.

M. Philippe ALLABATRE, retraité de la police nationale, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Clisson et de Gétigné où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Le dossier sera accompagné des avis obligatoires des autorités administratives.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouvert à cet effet en mairies de Clisson et de Gétigné. Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire-enquêteur en mairie de Clisson (hôtel de ville, 3 Grande Rue de la Trinité, 44190 Clisson) ou par voie dématérialisée pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante : enquete.garennevalentin@yahoo.com (la taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo, seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte).

La consultation du dossier est également possible sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants en mairies de :

- Clisson le lundi 29 avril 2019 de 9h00 à 12h00
- Gétigné le mardi 7 mai 2019 de 9h00 à 12h00
- Clisson le vendredi 17 mai 2019 de 13h30 à 17h00.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet des services de l'État en de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairies de Clisson et de Gétigné, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : Établissement public territorial du bassin de la Sèvre Nantaise, Moulin de Nid d'Oie, 10 bis route de Nid d'Oie, CS 49405, 44194 Clisson cedex.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux et activités mentionnées au I de l'article L.214-3 du code de l'environnement et une déclaration d'intérêt général des travaux, délivrée par le préfet de la Loire-Atlantique, assortie de prescriptions ou un refus.